

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 529

4 avril 2007

SOMMAIRE

Amorim Investments II S.A.	25364	IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l.	25369
Apax Eden Sàrl	25367	Imerit S.A.	25388
Apax Europe VII Media 1 Sàrl	25367	Ixcel S.A.	25361
Au Poisson d'Or S.à r.l.	25388	Jackpot, S.à r.l.	25356
Bondi Group Holding S.A.	25370	JB I - Deloitte S.à r.l.	25346
CalEast Holdings	25348	John Driege S.à r.l.	25366
Développement Agricole et Rural S.A. ...	25365	J & S Group S.A.	25371
Domels S.à r.l.	25366	Junior S.à r.l.	25365
Due C. Lux S.A.	25367	Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l.	25365
East Holding S.A.	25359	Luxtek S.A.	25360
Editions Générales S.A.	25368	Menuiserie Calmes, s.à r.l.	25367
Efferre Invest S.à r.l.	25368	Millicom International S.A.	25392
Epos Invest S.A.	25347	MP Consult S.A.	25361
Etablissement Osch et Fils S.à r.l.	25366	New Luxco S.à r.l.	25366
Eufi-Rent	25369	New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l.	25365
Eurınca Real Estate Luxembourg S.A. ...	25359	Ormus, s.à r.l.	25362
Eurobahn A.G. Luxembourg	25370	Polux	25356
Eurobahn A.G. Luxembourg	25370	Questor S.A.	25369
Europa Mallard S.à r.l.	25371	REInvest German Properties VII S.à r.l.	25361
Expert Capital S.A.	25368	REInvest German Properties VI S.à r.l. ...	25346
Field Point BL II (Luxembourg) S. à r.l. ...	25348	Restaurant Le Perroquet S.à r.l.	25388
Field Point BL I (Luxembourg) S. à r.l. ...	25348	Savea	25360
Field Point PE IX	25357	Sombrero S.à r.l.	25371
Field Point RE III	25349	Soprinvest S.A.	25360
Field Point RE III	25359	SP (Luxembourg) Holdings	25347
Field Point RE IV	25356	Techlink S.A.	25349
Field Point RE V	25347	Telematics and Services Luxembourg S.à r.l.	25357
Field Point RE V	25357	Theif S.A.	25346
Field Point RE VII	25349	Tinsel Group S.à r.l.	25350
Field Point RE VII	25358	Valorum S.A.	25388
Field Point RE VIII	25358	V.D.L. Développement S.A.	25362
Génaveh S.A.	25371		
Griffin Residential S.à r.l.	25392		
Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l.	25366		
I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l.	25370		

Theif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.140.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

THEIF S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007006103/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

JBI - Deloitte S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.668.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 22 décembre 2006*

La clôture de la liquidation de la société JBI - DELOITTE Sàrl a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 22 décembre 2006 au siège social de la société.

Il résulte de cette Assemblée que:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation;

- Mandat a été donné à la société CONSEIL COMPTABLE SA, ayant son siège social 3, rue Nicolas Adames L-1114 Luxembourg pour procéder au paiement des dettes restantes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour JBI - DELOITTE S.à r.l.

CONSEIL COMPTABLE SA

Liquidateur

F. Prost

Administrateur

Référence de publication: 2007024665/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

REInvest German Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.713.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45967 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025053/211/11.

(070018848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

SP (Luxembourg) Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: AUD 18.626.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.137.

—
DISSOLUTION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 18 décembre 2006

L'Assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 décembre 2006;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 18 décembre 2006 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

SP (LUXEMBOURG) HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007024666/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10779. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk aux Pays-Bas, demeurant à 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE V

Signature

Référence de publication: 2007024667/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Epos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.222.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EPOS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025041/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point BL I (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.663.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk aux Pays-Bas, demeurant à 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

FIELD POINT BL I (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024668/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point BL II (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk aux Pays-Bas, demeurant à 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024669/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07405. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

CalEast Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.711.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 14 août 2006, que

- LaSalle CANADA ADVISORS, INC. a transféré ses 500 parts sociales

à CalEast EUROPE L.P., un «limited partnership», agissant par LaSalle EUROPEAN ADVISERS LLC, constituée et régie selon les lois de l'Ecosse, ayant son siège social à 66, Hanover Street, Edinburgh EH2 1HH, Ecosse, enregistrée auprès du «Companies House» d'Edinburgh sous le numéro SL5675.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

CalEast HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007024672/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.754.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk aux Pays-Bas, demeurant à 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE III

Signature

Référence de publication: 2007024670/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la société en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Luuk Jacobs, né le 6 novembre 1965 à Bergeyk aux Pays-Bas, demeurant à 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE VII

Signature

Référence de publication: 2007024671/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07409. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Techlink S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.693.

—
Démission des administrateurs et du Commissaire

Les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats à effet au 31 décembre 2006:

- Monsieur Paul Agnes, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue

- Société CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:
- Société d'AUDIT & DE REVISION, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois
Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007024680/1185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Tinsel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand and six, on the sixth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP, a foundation with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 90, Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, The Netherlands, registered with the Kamer Van Koophandel Rotterdam under number 24401160,

duly represented by Catherine Pogorzelski, avocat, whose business address is at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva, on December 4, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of TINSEL GROUP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 26, 2006, registered with the Trade and Companies Register under number B 121.180 (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) divided into four hundred fifty (450) class O common shares having a par value of forty United States Dollars (USD 40.-) each;

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States Dollars (USD 367,200.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by four hundred fifty (450) class O common shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-), to three hundred eighty-five thousand and two hundred United States Dollars (USD 385,200.-), by the issuance of two thousand nine hundred and twenty-two (2,922) class A common shares, six thousand two hundred and thirteen (6,213) class S1 common shares and forty-five (45) class T1 common shares, having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each; subscription to and payment of such share capital increase by contribution in kind;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eighteen United States dollars (USD 18,000.-), resulting in a share capital of three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States dollars (USD 367,200.-), as a result of (i) the repurchase by the Company of four hundred fifty (450) class O shares, and of (ii) the subsequent cancellation of such shares;

3. Subsequent amendment of articles 5 and 15.2 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Appointment of two (2) additional A managers for an indefinite period of time; and

5. Amendment of articles 7.1, 8.2 and 10 of the Articles.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States Dollars (USD 367,200.-) in order to raise it from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by four hundred fifty (450) class O common shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, to three hundred eighty-five thousand and two hundred United States Dollars (USD 385,200.-), by the issuance of two thousand nine hundred and twenty-two (2,922)

class A common shares, six thousand two hundred and thirteen (6,213) class S1 common shares and forty-five (45) class T1 common shares, having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Subscription and payment

For the purpose of article 5.3 of the Articles, the common shares of class A, class S1 and class T1, respectively, of the Company shall represent the following underlying combination in shares of VITOL HOLDING II S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 43.512 (VITOL HOLDING II):

- 1 class A common share: 1 P2003 share of VITOL HOLDING II and 1 D2005 share of VITOL HOLDING II;
- 1 class S1 common share: 1 D2005 share of VITOL HOLDING II; and
- 1 class T1 common share: 1/3 P2003 share of VITOL HOLDING II and 1 D2005 share of VITOL HOLDING II.

The newly issued shares are subscribed as follows:

The Sole Shareholder declares to subscribe for two thousand nine hundred twenty-two (2,922) class A common shares, six thousand two hundred and thirteen (6,213) class S1 common shares and forty-five (45) class T1 common shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting in the aggregate in two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) class P2003 and nine thousand one hundred and eighty (9,180) class D2005 shares of VITOL HOLDING II (the Shares).

Such contribution in kind has a value in aggregate of an amount of seventy-one million one hundred thirty-four thousand three hundred thirty-eight United States Dollars (USD 71,134,338.-), which shall be allocated as follows:

(a) three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States Dollars (USD 367,200.-) are allocated to the share capital of the Company; and

(b) seventy million seven hundred and sixty-seven thousand one hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 70,767,138) are allocated to the share premium reserve account of the Company.

It results from the certificate issued on December 5, 2006 by the management of VITOL HOLDING II that:

- the Sole Shareholder owns two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) class P2003 and nine thousand one hundred and eighty (9,180) class D2005 Shares;
- the Shares are in registered form;
- the Shares are fully paid up;
- the Sole Shareholder is the legal owner of the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exist no preemption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- all formalities required in Luxembourg in connection with the perfection of the transfers of the Shares to the Company have been duly performed;
- the Shares are freely transferable;
- the Shares are worth at least seventy-one million one hundred thirty-four thousand three hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 71,134,338.-), this estimation being derived from a balance sheet of VITOL HOLDING II drawn up as per December 31, 2005 and a pro-forma balance sheet as of November 30, 2006 established in accordance with generally accepted accountancy principles.

The said certificate, a copy of the balance sheet of VITOL HOLDING II drawn up as per December 31, 2005 and a copy of the pro-forma balance sheet as of November 30, 2006, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand United States dollars (USD 18,000.-), resulting in a share capital of three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States dollars (USD 367,200.-), as a result of the repurchase by the Company of four hundred fifty (450) class O shares, and to cancel the said shares by striking them out in the share register of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at three hundred sixty-seven thousand and two hundred United States dollars (USD 367,200.-) represented by two thousand nine hundred and twenty-two (2,922) class A shares, six thousand two hundred and thirteen (6,213) class S1 shares and forty-five (45) class T1 shares each in registered form with a nominal value of USD 40.- (forty United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. Each class of shares shall reflect the performance of a given underlying combination in shares of VITOL HOLDING II S.A., a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 43.512, such combination being determined at the time of the contribution to the capital of the Company of the shares of VITOL HOLDING II S.A. (or of the certificates of beneficial ownership representing such shares) and of issuance of shares of the Company in consideration therefor.

5.3. Any payments or contributions received by the Company on a specific class of shares at the time of their issuance in excess of the nominal or par value of the shares shall be allocated to a share premium reserve account specifically set up for that class of shares. The shares of each class shall have a preferential right to the reimbursement of any amounts standing to the credit of the share premium reserve account pertaining to such class in the event of dissolution and liquidation of the Company.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles. The single shareholder or general meeting of shareholders may also create new classes of shares, redeem classes of shares in whole or in part, and amend the combination of VITOL HOLDING II S.A. shares which a given class of shares reflects. In no event shall any share of any class representing the capital of the Company be divisible, tradable, or severable in any manner such that the capital interest in VITOL HOLDING II S.A. represented by such share could reflect the performance of any portion (other than 100 percent) of the underlying combination of shares of VITOL HOLDING II S.A. as originally specified upon the creation of such class.»

The Sole Shareholder further resolves to amend article 15.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«15.2 Any distribution made on the shares of any class in any form whatsoever, whether as dividends, liquidation proceeds or proceeds of repurchase or redemption, shall be determined by reference to the combination of shares in VITOL HOLDING II which underlies the shares of the respective class, such that the holders of the shares of such class of the Company shall be entitled to receive, pro rata to their invested capital (nominal amount and as the case may be share premium) an amount corresponding to (i) any proceeds and income (including, without limitation, any capital gains, any liquidation proceeds, any sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in relation to the relevant underlying combination of shares in VITOL HOLDING II represented by such given class of shares, minus (ii) such portion of the Company's costs as is proportionate to the relevant combination of shares, as (i) and (ii) are determined by the board of managers of the Company in its sole discretion.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as additional A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Michael Mark Metz, Manager, born in New York, United States of America on January 14, 1955, with address at 1049 Kirby DR, Houston TX 77019-1403, United States of America; and

- Mr Antonio Maarroui, Manager, born in Caracas, Venezuela, on July 20, 1958, with address at 4, Beebe Lane, Houston TX 77024, United States of America.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«7.1 The Company is managed by a board of managers, composed of at least three managers, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders. At the time of their appointment, the general meeting of shareholders shall designate at least two managers as A managers and at least one manager as a B manager, and such with a view to the representation of the Company as per article 10 of these Articles.»

The Sole Shareholder further resolves to amend article 8.2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

«8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers or by any two A managers, acting jointly, or by any A manager and any B manager, acting jointly.»

The Sole Shareholder eventually resolves to amend article 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two A managers; or (ii) the joint signatures of an A manager and a B manager of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Estimate of costs

For the purpose of the registration, the amount of seventy-one million one hundred thirty-four thousand three hundred thirty-eight United States Dollars (USD 71,134,338.-) is valued at EUR 53,166,429.64 (fifty-three million one hundred and sixty-six thousand four hundred and twenty-nine euro sixty-four cent).

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 539,000.- (five hundred and thirty-nine thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP, une fondation à responsabilité limitée constituée selon le droit Néerlandais, ayant son siège social au 90, Lichtenauerlaan, 3062 ME Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au Kamer Van Koophandel Rotterdam sous le numéro 24401160,

dûment représentée par Catherine Pogorzelski, avocat, dont l'adresse professionnelle est au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 4 décembre 2006.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR TINSEL GROUP est l'associée unique (l'Associé Unique) de TINSEL GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 octobre 2006, enregistré au Registre du Commerce et des Société sous le numéro B 121.180 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille United States Dollars (USD 18.000,-), divisé en quatre cent cinquante (450) parts sociales ordinaires de classe O ayant une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-sept mille deux cents United States Dollars (USD 367.200,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille United States Dollars (USD 18.000,-), divisé en quatre cent cinquante (450) parts sociales ordinaires de classe O ayant une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent United States Dollars (USD 385.200,-) par l'émission de deux mille neuf cent vingt-deux (2.922) parts sociales ordinaires de classe A, six mille deux cent treize (6.213) parts sociales ordinaires de classe S1 et quarante-cinq (45) parts sociales ordinaires de classe T1, ayant une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune; souscription et libération par apport en nature;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille United States Dollars (USD 18.000,-), résultant en un capital social de trois cent soixante-sept mille deux cent United States Dollars (USD 367.200,-), comme résultat du (i) rachat par la Société des quatre cent cinquante (450) parts sociales ordinaires de classe O, et de (ii) l'annulation subséquente desdites parts sociales;

3. Modification subséquente des articles 5 et 15.2 des statuts de la Société (les Statuts);

4. Nomination de deux (2) gérants A supplémentaires pour une période indéterminée; et

5. Modification des articles 7.1, 8.2 et 10 des Statuts.

A présent, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-sept mille deux cents United States Dollars (USD 367.200,-) de sorte de le porter de son montant actuel de dix-huit mille United States Dollars (USD 18.000,-), divisé en quatre cent cinquante (450) parts sociales ordinaires de classe O ayant une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune, à trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent United States Dollars (USD 385.200,-) par l'émission de deux mille neuf cent vingt-deux (2.922) parts sociales ordinaires de classe A, six mille deux cent treize (6.213) parts sociales ordinaires de classe S1 et quarante-cinq (45) parts sociales ordinaires de classe T1, ayant une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune.

Souscription et libération

Dans l'intérêt de l'article 5.3 des Statuts, les parts sociales ordinaires de classe A, de classe S1 et de classe T1, respectivement, de la Société devront représenter la combinaison sous-jacente suivante des actions de VITOL HOLDING

II S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512 (VITOL HOLDING II):

- 1 part sociale ordinaire de classe A: 1 action P2003 de VITOL HOLDING II et 1 action D2005 de VITOL HOLDING II;
- 1 part sociale ordinaire de classe S1: 1 action D2005 de VITOL HOLDING II; et
- 1 part sociale ordinaire de classe T1: 1/3 action P2003 of VITOL HOLDING II et 1 action D2005 de VITOL HOLDING II.

Les parts sociales nouvellement émises sont souscrites de la manière suivante:

L'Associé Unique déclare souscrire à deux mille neuf cent vingt-deux (2.922) parts sociales ordinaires de classe A, six mille deux cent treize (6.213) parts sociales ordinaires de classe S1 et quarante-cinq (45) parts sociales ordinaires de classe T1 et les libérer intégralement par un apport en nature consistant au total en deux mille neuf cent trente-sept (2.937) actions de classe P2003 et neuf mille cent quatre-vingt (9.180) actions de classe D2005 de VITOL HOLDING II (les Actions).

Ledit apport en nature a une valeur total s'évaluant à soixante et onze millions cent trente quatre mille trois cent trente huit United States Dollars (USD 71.134.338,-) sera alloué comme suit:

(a) trois cent soixante-sept mille deux cents United States Dollars (USD 367.200,-) sont alloués au capital sociale de la Société; et

(b) soixante-dix millions sept cent soixante sept mille cent trente huit United States Dollars (USD 70.767.138,-) sont alloués au compte prime d'émission de la société.

Il résulte du certificat émis le 5 décembre 2006 par l'administration de VITOL HOLDING II que:

- l'Associé Unique possède deux mille neuf cent trente-sept (2.937) Actions de classe P2003 et neuf mille cent quatre-vingts (9.180) Actions de classe D2005;
- les Actions sont sous forme nominative;
- les Actions sont intégralement libérées;
- l'Associé Unique est le seul titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de disposer des Actions;
- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquies un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun attachement;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée à requérir que les Actions lui soient cédées;
- toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec l'accomplissement du transfert des Actions à la Société ont été accomplies;
- ces Actions sont librement cessibles;
- ces Actions valent au moins soixante et onze million cent trente quatre mille trois cent trente-huit United States Dollars (USD 71.134.338,-), cette estimation étant basée sur un bilan de VITOL HOLDING II établi le 31 décembre 2005 et sur un bilan pro forma de VITOL HOLDING II du 30 novembre 2006 établi en conformité avec les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat, une copie du bilan de bilan de VITOL HOLDING II établi le 31 décembre 2005 et une copie du bilan pro forma de VITOL HOLDING II du 30 novembre 2006, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille United States Dollars (USD 18.000,-), résultant en un capital social de trois cent soixante-sept mille deux cent United States Dollars (USD 367.200,-), comme résultat du rachat par la Société des quatre cent cinquante (450) parts sociales ordinaires de classe O, et de l'annulation desdites parts sociales par biffage de celles-ci du registre des actionnaires de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trois cent soixante-sept mille deux cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 367.200,-), représenté par (2.922) parts sociales ordinaires de classe A, six mille deux cent treize (6.213) parts sociales ordinaires de classe S1 et quarante-cinq (45) parts sociales ordinaires de classe T1, sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante United States Dollars (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Chaque classe de parts sociales devra refléter les résultats d'une combinaison sous-jacente donnée des actions de VITOL HOLDING II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512,

cette combinaison étant déterminée au moment de l'apport au capital social de la Société des actions de VITOL HOLDING II S.A. (ou des certificats de dépôt représentant telles actions) et de l'émission des parts sociales de la Société y relative.

5.3 Tous paiements ou apports reçus par la Société sur une classe spécifique de parts sociales excédant, au moment de leur émission, la valeur nominale des parts sociales, seront attribués à la réserve prime d'émission, spécialement créée pour telle classe de parts sociales. Les parts sociales de chaque classe auront un droit préférentiel au remboursement de tous montants restant au crédit de la réserve prime d'émission en relation avec telle classe en cas de dissolution et liquidation de la Société.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'associé unique de la Société ou l'assemblée générale des associés pourra également créer des nouvelles classes de parts sociales, racheter des classes de parts sociales en intégralité ou en partie, et modifier la combinaison des actions de VITOL HOLDING II S.A., qu'une classe donnée de parts sociales reflète. En aucun cas, les parts sociales de toute classe représentant le capital de la Société ne seront divisibles, négociables, ou séparables de façon à ce que les participations en capital dans VITOL HOLDING II S.A., représentée par telle part sociale ne pourra refléter une portion (autre que 100 pourcent) des résultats de la combinaison sous-jacente donnée des actions de VITOL HOLDING II S.A., tel que originellement spécifiée au moment de la création de telle classe.»

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 15.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«15.2 Toute distribution faite sur les parts sociales d'une classe donnée, quelque en soit sa forme, tel que des dividendes, des bonis de liquidation ou des revenus de ré-acquisition ou de rachat, sera déterminée par référence à la combinaison des actions de VITOL HOLDING II S.A., qui sous-tend les parts sociales de cette classe, de sorte que les propriétaires des parts sociales de chaque classe de la Société soient en droit de recevoir, au prorata de leur capital investi (montant nominal et au cas où, prime d'émission), un montant correspondant à (i) toute somme ou revenu (incluant, sans limitation, toute plus-value, boni de liquidation, produit de vente et tout autre somme ou revenu) obtenu par la Société en relation avec la combinaison sous-jacente donnée d'action de VITOL HOLDING II S.A., représentée par cette classe de parts sociales, moins (ii) la portion des frais de la Société telle que proportionnée à sa combinaison donnée d'actions, (i) et (ii) étant déterminés discrétionnairement par le conseil de gérance de la Société

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants A supplémentaires pour une durée indéterminée:

- M. Michael Mark Metz, gérant, né le 14 janvier 1955, à New York, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est au 1049 Kirby DR, Houston TX 77019-1403, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Antonio Maarroui Karam, gérant, né le 20 juillet 1958 à Caracas, Venezuela, dont l'adresse est au 4, Beebe Lane, Houston TX 77024, Etats-Unis d'Amérique.

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois gérants, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associé(s). Au moment de leur nomination, l'assemblée générale des associés désignera au moins deux gérants en tant que gérants A et au moins un gérant en tant que gérant B, et cela au vu de la représentation de la Société d'après l'article 10 des présents statuts.»

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 8.2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«8.1 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants A quel qu'ils soient, agissant conjointement ou par tout gérant A et tout gérant B, agissant conjointement.»

L'Associée Unique décide finalement de modifier l'article 10 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par (i) la signature conjointe de deux gérants A; ou (ii) la signature conjointe de tout gérant A et de tout gérant B de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de soixante et onze millions cent trente quatre mille trois cent trente huit United States Dollars (USD 71.134.338,-) est évalué à EUR 53.166.429,64 (cinquante-trois millions cent soixante-six mille quatre cent vingt-neuf euros soixante-quatre cents).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ EUR 539.000,- (cinq cent trente-neuf mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, ladite partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pogorzelski, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 20, case 8. — Reçu 531.664,30 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007025313/242/341.

(070019164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.753.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérants de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE VI S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024673/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07101. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Polux, Société Civile.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg E 3.001.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007025065/220/12.

(070018803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Jackpot, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.508.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007025066/5770/12.

(070018741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point PE IX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.068.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT PE IX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024674/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.752.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises an date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024675/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Telematics and Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 85.576.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007025045/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE VII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024676/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE VIII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE VIII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024677/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eurobahn A.G. Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 5.890.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007025046/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11123. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Field Point RE III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.754.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 janvier 2007

En date du 5 janvier 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Victor Khosla avec effet au 5 janvier 2007.

- de nommer Monsieur James L. Varley, né le 29 juillet 1965 à New York, Etats-Unis, demeurant à 183, Cedar Shore Drive, 11758 New York, Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet 5 janvier 2007 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

FIELD POINT RE III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007024678/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

East Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 96.908.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 23 octobre 2006

En date du 23 octobre 2006, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Massimo Maccan avec effet au 10 septembre 2006;

- de nommer Monsieur Giovanni Natali, né le 21 août 1966 à Gazzaniga, Italie, demeurant à 5, via Goisis, 24124 Bergamo, Italie, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 23 octobre 2006 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

EAST HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024679/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eurinca Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.777.

Démission d'un administrateur et du Commissaire

L'administrateur suivant a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:

- Société CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:

- VERICOM SA, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007024684/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10140. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Luxtek S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.984.

Démission des administrateurs et du Commissaire

Les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats à effet au 31 décembre 2006:

- Monsieur Paul Agnes, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue
- Société CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:

- Société d'AUDIT & DE REVISION, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007024681/1185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10152. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Soprinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.912.

Démission des administrateurs et du Commissaire

Les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats à effet au 30 juin 2004

- Monsieur Paul Agnes, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue
- Société CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 30 juin 2004

- VERICOM SA, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007024682/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10145. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Savea, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 87.745.

Démission des administrateurs et du Commissaire

Les administrateurs suivants ont démissionné de leurs mandats à effet au 30 juin 2004:

- Monsieur Paul Agnes, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue
- Société CA CONSULTING INTERNATIONAL SA, ayant son siège social à L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 30 juin 2004:

- VERICOM SA, ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature

Référence de publication: 2007024683/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ixcel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 111.136.

—
Démission d'un administrateur et du Commissaire

L' administrateur suivant a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:

- Monsieur Pascal Robinet, demeurant à L-7412 Bour, route d' Arlon.

Le Commissaire a démissionné de son mandat à effet au 31 décembre 2006:

- NOETRIB ADMINISTRATION SA, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2007

Signature

Référence de publication: 2007024685/1185/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

MP Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP CONSULT SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007024728/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10949. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

REInvest German Properties VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.714.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45968 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025054/211/11.

(070018843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

V.D.L. Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 105.549.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007025051/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11204. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ormus, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach.
R.C.S. Luxembourg B 123.970.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Simon Kelly, indépendant, né à Ipswich (Grande-Bretagne), le 11 juillet 1959, demeurant à L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I.- Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la refacturation de prestations de services d'indépendants pour un groupe international. Elle pourra généralement effectuer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de ORMUS, s.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Niederanven.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV.- Décisions et Assemblées Générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V.- Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Simon Kelly, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Simon Kelly, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-6941 Niederanven, 17, rue de Munsbach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Kelly, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 janvier 2007, vol. 437, fol. 50, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007025347/236/123.

(070019860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2007.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007025073/231/14.

(070018691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

New Star Global Property Management (Luxembourg Three) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.270.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 45917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007025074/211/11.

(070018686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Développement Agricole et Rural S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.800.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 15 janvier 2007*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025037/815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Jean Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 71.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2007024729/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10946. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Junior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 103, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUNIOR S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024730/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10939. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

John Driega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 37, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 48.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOHN DRIEGA SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024731/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10937. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. New Luxco S.à r.l.).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 104.715.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 janvier 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007025057/202/13.

(070018829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Horlogerie-Bijouterie LIMPACH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 89.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HORLOGERIE-BIJOUTERIE LIMPACH SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024732/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10933. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Etablissement Osch et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT OSCH ET FILS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024733/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10922. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Menuiserie Calmes, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4998 Sprinkange, 5, rue de Bettange.
R.C.S. Luxembourg B 80.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CALMES, s.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2007024734/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10920. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Apax Eden Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Apax Europe VII Media 1 Sàrl).
Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.653.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007025058/202/13.

(070018824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Due C. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 80.953.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 15 janvier 2007*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.
DUE C. LUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025038/815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Editions Générales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.462.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 15 janvier 2007*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EDITIONS GENERALES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025039/815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Expert Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.819.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 4 décembre 2006, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Laurent Muller, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

- Denis Bour, demeurant professionnellement 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Pascale Loewen, demeurant professionnellement 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg
- Laurent Muller, demeurant professionnellement 3a, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPERT CAPITAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025091/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Efferre Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.831.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance
tenue en date du 15 janvier 2007*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

EFFERRE INVEST S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007025040/815/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eufi-Rent, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 32.166.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prise par l'Assemblée Générale du 6 octobre 2006 (Assemblée de clôture de liquidation)

Sixième résolution

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société EUFI-RENT a définitivement cessé d'exister.

Septième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés pour une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de déposer tous les montants qui n'ont pas pu être payés aux personnes susceptibles de recevoir ces paiements à la Caisse de Consignation.

Pour EUFI-RENT

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007025042/1122/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Questor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.781.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour QUESTOR S.A.

D. den Boer / H. de Graaf

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025048/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10432. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

IE LuxSubCo French No.1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.498.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.608.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1679 du 22 novembre 2002, modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2006, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E. LuxSubCo FRENCH No.1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025043/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10158. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

I.E. Lux Berlin n° 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.754.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 716 du 20 juillet 2005, modifiée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 mars 2005, acte publié au Mémorial C 733 du 23 juillet 2005 et enfin modifiée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2006, acte non encore publié au Mémorial C.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.E. LUX CLICHY N° 1 Srl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025044/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10170. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Bondi Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.047.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour BONDI GROUP HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007025049/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10416. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Eurobahn A.G. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 5.890.

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007025047/800/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

J & S Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.379.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour J & S GROUP S.A.

C. Speecke

Administrateur

Référence de publication: 2007025050/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10413. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Génaveh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 1^{er} février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025052/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09706. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Sombrero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 114.209.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 avril 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007025056/242/12.

(070018832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.355.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.095,

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.096,

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. and EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed, are all the shareholders of EUROPA MALLARD S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 112.355 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on November 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 434 of February 28, 2006. The Company's articles of association have been amended for the last time by public deed of the undersigned notary on December 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 849 of April 28, 2006.

II. That the capital of the Company is fixed at seven hundred and seventy thousand one hundred and fifty Euro (770,150.- EUR), represented by thirty thousand eight hundred and six (30,806) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely subscribed for.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association and therefore, to convert the existing thirty thousand eight hundred and six (30,806) shares representing the Company's total share capital into:

- twenty-seven thousand seven hundred and twenty-five (27,725) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, out of which twenty-six thousand four hundred and thirty-one (26,431) are to be held by EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. and the remainder of one thousand two hundred and ninety-four (1,294) are to be held by EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., and

- three thousand and eighty-one (3,081) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, out of which EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. will hold two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) and EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. will get the remaining one hundred and forty-four (144).

2. Decision to amend and restate the articles of association of the Company as per Schedule 1 attached hereto.

3. Decision to appoint:

- the existing managers: Vincent Goy, Eric Biren and Peter Cluff as A managers in accordance with the provisions of article 17 of the amended and restated articles of association of the Company; and

- Alan Vincent, Company Director, born on July 24, 1965 in Nairobi (Kenya), professionally residing at Budapest, Hungary as B manager in accordance with the provisions of article 17 of the amended and restated articles of association of the Company.

4. Decision to appoint DELOITTE S.A. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor of the Company with immediate effect.

5. Miscellaneous.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Company's shareholders unanimously decide to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association and therefore, to convert the existing thirty thousand eight hundred and six (30,806) shares representing the Company's total share capital into:

- twenty-seven thousand seven hundred and twenty-five (27,725) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, out of which twenty-six thousand four hundred and thirty-one (26,431) are to be held by EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. and the remainder of one thousand two hundred and ninety-four (1,294) are to be held by EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., and

- three thousand and eighty-one (3,081) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, out of which EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. will hold two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) and EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. will get the remaining one hundred and forty-four (144).

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association (article 7 after renumbering in the amended and restated articles of association) of the Company is amended so as to read:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is set at seven hundred and seventy thousand one hundred and fifty Euro (770,150.- EUR), represented by:

- twenty-seven thousand seven hundred and twenty-five (27,725) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «A Shares»), and
- three thousand and eighty-one (3,081) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «B Shares»).

Following the creation of two (2) classes of shares, the Company's shareholder structure shall be as follows:

- i) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l.: twenty-six thousand four hundred and thirty-one (26,431) A Shares and two thousand nine hundred and thirty-seven (2,937) B Shares, and
- ii) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.: one thousand two hundred and ninety-four (1,294) A Shares and one hundred and forty-four (144) B Shares.

Second resolution

The shareholders unanimously decide to amend and restate the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Art. 1. Definitions. In these articles of association:

«A Manager» has the meaning set out in the Articles.

«A Shares» means twenty-seven thousand seven hundred and twenty-five (27,725) A shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each in the share capital of the Company.

«A Shareholder» at any time means a holder of the A Shares.

«Accounting Reference Date» means December 31st or such other date as the Company may from time to time adopt.

«Affiliate» in relation to a company, means any Subsidiary of it or any Holding Company of it or any other Subsidiary of any such Holding Company or any fund or entity controlled or managed by such company (or by any Affiliate of such Company).

«Articles» means the Old Articles once they have been adopted in the form of the New Articles (and any replacement articles as adopted by the Company from time to time).

«Auditors» means the independent auditors of the Company (the réviseur d'entreprises) for the time being and from time to time.

«B Manager» has the meaning set out in the Articles.

«B Shares» means three thousand and eighty-one (3,081) B shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each in the share capital of the Company.

«B Shareholder» at any time means a holder of the B Shares.

«Board» means the board of managers of the Company as appointed from time to time in compliance with the Articles and the Shareholders' Agreement.

«Business» means the business of the Company described in clause 3 of the Shareholders' Agreement.

«Business Day» means a day other than a Saturday or Sunday, on which the major retail banks in Budapest, Bratislava, the City of London and Luxembourg are open for non-automated customer services.

«Business Plan» means at any time the then current approved business plan of the Company to set out the objectives (including opportunity, investment rationale and strategy) and financial targets for the MALLARD GROUP Companies adopted pursuant to the Shareholders' Agreement for a period of five (5) years and to be updated and approved by the Shareholders at least forty-five (45) days prior to the commencement of each Financial Year (the previously approved Business Plan to be retained until such updating and approval in each case) and to incorporate any reasonable amendments or variations required by the A Shareholders.

«Defaulting Shareholder» means a Shareholder in respect of which any Event of Default has occurred.

«Establishment Date» means the date of the Shareholders' Agreement or such other date as the parties may agree.

«Event of Default» has the meaning given in clause 14.1 of the Shareholders' Agreement.

«Financial Year» means each period of twelve (12) calendar months ending on the Accounting Reference Date provided that the first Financial Year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall end on the next following Accounting Reference Date and each Financial Year (other than the first) shall be coincident with each accounting period of the Company.

«Holding Company» in relation to a company, means a company or person which directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights of that company or has the right to appoint or remove a majority of the board of directors or managers or similar officers of that company or controls alone or, pursuant to an agreement with others, a majority of the voting rights of that company.

«Initial Business Plan» means the Business Plan in the agreed form as at the date of the Shareholders' Agreement to be adopted by the Company pursuant to clause 4.3.6 of the Shareholders' Agreement and to cover a period of three and quarter years from the Establishment Date.

«Invested Capital» means, in relation to a Shareholder at any time, the aggregate amount of:

- the nominal value of the Shares held by that Shareholder pursuant to the Shareholders' Agreement and
- the principal outstanding under any Subordinated Loans drawn down from or vested in by that Shareholder or its Affiliate.

«IRR» means the annualised discount rate that when applied to cash flows to the Shareholders and their Affiliates produces a net present value of zero, having adopted the convention of designating outflows from Shareholders as negative and inflows to Shareholders and their Affiliates as positive; outflows from Shareholders and their Affiliates will include all Invested Capital of Shareholders or their Affiliates; inflows to Shareholders and their Affiliates will include, without limitation, interest on Subordinated Loans, redemption of Subordinated Loans and dividends on equity; IRR shall be calculated using the XIRR function in Microsoft Excel 2002 (or any successor version).

«MALLARD GROUP Company» means each of the Company, Subsidiaries of the Company and Subsidiaries of such Subsidiaries.

«Manager» means a manager of the Company appointed in accordance with the Articles and the Shareholders' Agreement and «Managers» shall be construed accordingly.

«New Articles» means new articles of association in the agreed form to be adopted by the Company pursuant to clause 4.1 of the Shareholders' Agreement in the form of Schedule 2 or, as the case may be, the deed of incorporation of the Company together with the deed of capital increase and the deed of modification of the Old Articles in the agreed form.

«Old Articles» means the existing articles of association of the Company existing before the date of the Shareholders' Agreement.

«Portfolio Management Agreement» means the agreement in agreed form to be entered into between the Company and the Portfolio Manager.

«Portfolio Manager» means Convergence Capital Kft and Convergence Capital Sro or such other party appointed as portfolio manager from time to time by the Company.

«Portfolio» means the group of Properties.

«Properties» means the properties to be acquired or already owned by a MALLARD GROUP Company as detailed in any Business Plan and references to the «Properties» shall include a reference to each one of the Properties.

«Reserved Matters» means those matters listed in Article 18.4.

«Shares» means the A Shares, B Shares and any shares issued in exchange for those shares or by way of conversion or reclassification and any shares representing or deriving from those shares as a result of any increase in or reorganisation or variation of the capital of the Company.

«Shareholder» means any person registered in the register of Shares of the Company as the holder of a Share for the time being.

«Shareholders' Agreement» means the shareholders' agreement as may be entered into from time to time between the Shareholders, the Company and certain other parties as it may be amended or modified from time to time.

«Subordinated Loan(s)» means sums advanced by a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder to any MALLARD GROUP Company pursuant to the Shareholders' Agreement and the Subordinated Loan Agreements each of which shall bear interest (which shall accrue and be compounded if not paid) at the rate of 2.125% over (twelve) 12 months EURIBOR or such other rate as the Shareholders agree (and includes any such loan the benefit of which is assigned to a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder under the Shareholders' Agreement).

«Subordinated Loan Agreements» means the agreements entered into or to be entered into between each Shareholder or an Affiliate of a Shareholder and any MALLARD GROUP Company in the agreed form in respect of the Subordinated Loans.

«Subsidiary» of a company (the first company) means a company (the second company) in respect of which the first company directly or indirectly holds at least the majority of the voting rights or shares in the second company or has the right to appoint or remove at least the majority of the second company's board of directors or managers or controls alone or, pursuant to an agreement with others, at least a majority of the voting rights in that second company.

«Third Party Buyer» means an entity, which is not an Affiliate of any Shareholder.

«Transaction Documents» means the Shareholders' Agreement, the Portfolio Management Agreement, the Subordinated Loan Agreements, the Articles and any other acquisition or debt document required to document the transaction contemplated by the parties to the Shareholders' Agreement.

Art. 2. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present Articles.

The Company may at any time be composed of one (1) or several Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares, subject to the provisions of the law and the Articles.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of EUROPA MALLARD S.à r.l.

Art. 4. Object. The main purpose of the Company is the holding of completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 7. Capital. The corporate capital of the Company is set at seven hundred and seventy thousand one hundred and fifty Euro (770,150.- EUR), represented by:

- twenty-seven thousand seven hundred and twenty-five (27,725) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «A Shares»), and
- three thousand and eighty-one (3,081) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each (the «B Shares»).

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 8. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the Shareholders, as the case may be.

Art. 9. Rights and duties attached to the Shares. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence, and to one (1) vote at the general meetings of the Shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be.

Art. 10. Indivisibility of Shares. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Joint co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 11. Transfer of Shares.

1. Transfer in case of a single Shareholder.

The transfers of Shares are free.

2. Transfer in case of plurality of Shareholders.

In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

No transfer of redeemable Shares reporting to a specific class may take place without the unanimous consent of the Shareholders owners of the Shares of the concerned class.

The Shares can be transferred by living persons to non-Shareholders only with the authorization of the Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital.

3. Restriction on Transfer.

The B Shares may only be transferred as a whole. The A Shares may be transferred in whole or in part. Shares of any class may only be transferred together with the Subordinated Loans (or the relevant proportion of the Subordinated Loans) held by the relevant Shareholder or its Affiliates and only in accordance with the provisions of Articles 11, 12 and 13.

4. Encumbering B Shares

The B Shareholder shall not pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any B Shares or interest in any B Shares except with the prior written consent of the A Shareholders (such consent may be withheld at the A Shareholders' absolute discretion).

Art. 12. Pre-emption Rights.

12.1 If a Shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares to a Third Party Buyer (the «Offered Shares»), it shall first make an offer to the other Shareholders (the «Remaining Shareholders») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and the price for the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

12.2 The Remaining Shareholders shall, within thirty (30) Business Days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

(a) serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or

(b) serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

12.3 Where an Acceptance Notice is given by only one (1) Remaining Shareholder, the Selling Shareholder shall transfer and such Remaining Shareholder or its designated Affiliate shall take transfers of all of the Offered Shares.

12.4 Where more than one (1) of the Remaining Shareholders serve an Acceptance Notice (the «Electing Shareholders»), each Electing Shareholder shall take a transfer of that proportion of the Offered Shares (and the relevant Subordinated Loans) that the proportion of Shares and Subordinated Loans held by each Electing Shareholder bears to the total number of Shares held by all Electing Shareholders and the Selling Shareholder shall transfer such Shares and Subordinated Loans accordingly.

12.5 The closing date for any transfers to be made pursuant to Articles 12.3 and 12.4 shall be the date thirty (30) Business Days from the date of each Acceptance Notice.

12.6 If the Remaining Shareholders do not serve an Acceptance Notice or fail to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a Third Party Buyer on the Terms or on terms and conditions less favorable to such Third Party Buyer for a period of up to three (3) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

12.7 If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to Article 12.6 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

(a) withdraw the offer to sell the Offered Shares and the relevant Subordinated Loan by delivering a notice of withdrawal to the Company; or

(b) serve a further Transfer Notice (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of Articles 12.1 to 12.7 shall apply mutatis mutandis save that:

6. (i) the «Offer Deadline» shall be defined as the date which falls twenty (20) Business Days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and

7. (ii) the «Terms» shall be defined as the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

Art. 13. Transfers to Affiliates. Any Shareholder (or its Affiliate) may transfer all or some of its Shares to an entity which is an Affiliate of such Shareholder on giving prior written notice to the other Shareholders. Such a transfer to Affiliates is not subject to Article 12. Any Affiliate holding Shares shall immediately retransfer its Shares and any relevant Subordinated Loans to such Shareholder or a person who is an Affiliate of such Shareholder if it ceases to be an Affiliate of the Shareholder and each of the Shareholders agrees and undertakes that it will vote in favour of the transfer of any Shares under this Article at any meeting of the Shareholders held in order to comply with Luxembourg law where the preceding provisions of this Article have been complied with.

Art. 14. Default Sale. If the notice served by a non-defaulting Shareholder to the Defaulting Shareholder (the «Default Notice») provides that Article 14 is to apply, then the Defaulting Shareholder (the «Transferor») shall be deemed to have given notice (the «Sale Notice») to each other Shareholder (each a «Recipient») offering to sell the Shares and Subordinated Loans of the Defaulting Shareholder or its Affiliates (the «Offered Interests») in which event:

14.1 the price for the Offered Interests shall be a sum equal to the total amount that the Transferor would receive on the assumption that the Property were sold on the date of service of the Default Notice for its open market value

and the proceeds of sale (net of assumed normal costs of sale) were paid in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement on the date of service of the Default Notice (the «Specified Price»). The open market value shall be as agreed by all Shareholders or, in default of agreement, as determined by an independent Chartered Surveyor appointed under clause 14.5 of the Shareholders' Agreement. The Specified Price shall be determined by the Auditors acting as experts (relying on the valuation of the independent Chartered Surveyor appointed to determine such open market value);

14.2 during the period of thirty (30) Business Days commencing on the date of determination of the Specified Price, each Recipient shall be entitled to indicate that it (or its designated Affiliate) is prepared to take a transfer of all (but not part only) of the Offered Interests subject to the Sale Notice in consideration of the Specified Price by giving notice in writing to the Defaulting Shareholder (an «Acceptance Notice»);

14.3 if an Acceptance Notice is given by only one (1) Recipient, the Defaulting Shareholder shall transfer, and such Recipient or its designated Affiliate shall take transfers of, the Offered Interests;

14.4 if an Acceptance Notice is given by more than one (1) Recipient, then each Recipient or its designated Affiliate shall be entitled to take a transfer of that proportion of the Offered Interests which that Recipient's Invested Capital bears as a proportion of the aggregate of the Invested Capital of all the Recipients giving an Acceptance Notice and each such Recipient shall be liable for the corresponding percentage of the Specified Price;

14.5 if no Acceptance Notice is given with such period before the expiry of the Option Period then the offer contained in the Sale Notice shall lapse.

Art. 15. Formalities. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 16. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 17. Management.

17.1 The Company is managed by one (1) or several Managers, who need not be Shareholders. If several Managers have been appointed they will constitute the Board of Managers.

17.2 The number of Managers at all times during the continuance of the Shareholders' Agreement shall be four (4) of whom three (3) shall be «A» Managers selected from candidates proposed by the A Shareholders and one (1) shall be «B» Manager selected from candidates proposed by the B Shareholders. In the event that any of the Events of Default listed in clause 14.1 of the Shareholders' Agreement occurs in respect of any Shareholder, the Managers appointed by such Shareholder shall be required to resign immediately and be replaced by Managers appointed by the non-defaulting Shareholders (in such proportion as reflects the ratio of the Invested Capital of each non-defaulting Shareholder bears to the aggregate Invested Capital of all non-defaulting Shareholders).

17.3 Each Shareholder may propose the removal of a Manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement Manager designated pursuant to Article 17.2 above, by notice to the Company signed by or on behalf of such Shareholder, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened to remove such Manager so designated and appoint a replacement Manager with effect from the date of the general meeting of the Shareholders and all the Shareholders agree that they shall vote at the general meeting to approve the removal of any such Manager and the appointment of the replacement Manager.

17.4 The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company unless otherwise agreed by the Shareholders unanimously.

17.5 Meetings of the Board shall be properly convened and held at such times as may be determined by the Board and, unless the Shareholders otherwise agree, not less than every six (6) months and at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine. No Board meeting shall normally be convened on less than five (5) Business Days' notice given to all Managers and accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at the relevant meeting, but Board meetings may be convened by giving not less than forty-eight (48) hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such Board meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree.

17.6 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A Manager may represent more than one (1) of his colleagues.

17.7 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

17.8 No resolution may be passed at a Board meeting unless at least two (2) Managers appointed by the holder of the A Shares are present (or represented by proxy) and a simple majority of the «A» Managers and the «B» Managers present (or represented by proxy) vote in favour, save for Reserved Matters where the provisions of Article 18.4 shall apply.

17.9 In case of several Managers, the Company is managed by the Board which shall choose from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

17.10 The post of Chairman of the Board shall be held by an «A» Manager. The Chairman shall not have a second or casting vote. If the Chairman is not present at any meeting of the Board, the «A» Managers present may appoint any one (1) of their number to act as the Chairman for the purposes of the meeting.

17.11 The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. Circular resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution signed by all the members of the Board.

Art. 18. Powers.

18.1 The Board has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

18.2 The Board shall have responsibility for the supervision and management of the Company and its Business save in respect of those matters designated as Reserved Matters under Article 18.4.

18.3 The Company shall be bound by the joint signature of one (1) «A» and one (1) «B» Manager or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board.

18.4 No decision on a Reserved Matter which under Luxembourg law may be taken by the Company shall be taken by the Company unless each and every «A» Manager and «B» Manager votes in favour of a resolution in respect of any such decision and no decision on a Reserved Matter which under Luxembourg law must be taken by Shareholders shall be made otherwise than by Shareholders' resolution. The following are «Reserved Matters»:

18.4.1 other than as contemplated by the Transaction Documents, any variation to the capital structure of the Company or the issue of further Shares (other than provided for under clause 6 of the Shareholders' Agreement) or the creation of any options to subscribe for or acquire Shares and any change to the rights attaching to any class of Shares in the Company as set out in the Articles of the Company;

18.4.2 merger or consolidation of the Company with or into any other person or company not under the 100% control of the Shareholders;

18.4.3 any amendment or variation to the Articles of the Company;

18.4.4 conversion of the form of the Company into anything other than a private company limited by shares (a «société à responsabilité limitée») or, to the extent permitted by Luxembourg law, change in the jurisdiction of the seat of the Company;

18.4.5 making of any voluntary bankruptcy or similar reorganisation by the Company or the voluntary dissolution or liquidation of the Company other than following completion of the disposals referred to in clause 13 of the Shareholders' Agreement; and

18.4.6 commencement of any business activity by the Company other than those described in clause 3.1 of the Shareholders' Agreement.

Art. 19. Events affecting the Manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of the Manager. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 21. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one (1) or more Auditors.

The Auditors, if any, will be elected by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine the number of such Auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as Auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

Art. 22. Decisions of the Shareholders.

22.1. If the Company is composed of one (1) sole Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

22.2. If the Company is composed of several Shareholders, the decisions of the Shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five (25) Shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Company's management to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

22.3 If the Company is composed of several Shareholders, no decision is validly taken, unless it is approved by Shareholders representing together half (1/2) of the corporate capital. All amendments to the present Articles have to be approved by Shareholders representing together at least three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 23. Decisions. The decisions of the sole Shareholder or of the Shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial Year. The Financial Year begins on January 1st and ends on December 31st the same year.

Art. 25. Balance sheet. Each year, on the last day of the Financial Year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder or, as the case may be, to the Shareholders for approval.

Each Shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the Law.

Art. 26. Allocation of profits. Five (5) percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten (10) percent of the capital.

The balance of the net profit will be distributed in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement.

Art. 27. Interim Dividends. To the extent permitted by law, the Board may decide, in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement, to pay interim dividends before the end of the current Financial Year provided that the prior approval or ratification by the general meeting of Shareholders has been obtained and on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law or the Articles.

Art. 28. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the Shareholders, as the case may be.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 29. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles are determined in accordance with applicable laws.

Third resolution

The shareholders unanimously decide to appoint:

- the existing managers: Vincent Goy, Eric Biren and Peter Cluff as A managers in accordance with the provisions of Article 17 of the amended and restated articles of association of the Company;
- Alan Vincent, Company Director, born on July 24, 1965 in Nairobi (Kenya), professionally residing at Toth Arpad Setany 4/B/2, H-1014 Budapest, Hungary, as B manager in accordance with the provisions of article 17 of the amended and restated articles of association of the Company.

Fourth resolution

The shareholders unanimously decide to appoint DELOITTE S.A. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor of the Company with immediate effect.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.095,

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.096,

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

I. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. et EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., susnommées, sont les seuls associées de EUROPA MALLARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 112.355 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2006, numéro 434. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire le 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 avril 2006, numéro 849.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-dix mille cent cinquante euros (EUR 770.150,-) divisé en trente mille huit cent et six (30.806) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et à cet effet, convertir les trente mille huit cent six (30.806) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (27.725) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont vingt-six mille quatre cent trente et une (26.431) seront détenues par EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. et les mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) restantes seront détenues par EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., et

- trois mille quatre vingt et une (3.081) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. détiendra deux mille neuf cent trente-sept (2.937) et EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. aura les cent quarante-quatre (144) restantes.

2. Décision de modifier les statuts actuels de la Société comme décrit à l'Annexe 1.

3. Décision de nommer:

- les gérants actuellement en fonction: Vincent Goy, Eric Biren et Peter Cluff comme gérants de catégorie A conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts modifiés de la Société; et

- Alan Vincent, directeur de sociétés, né le 24 juillet 1965 à Nairobi (Kenya), demeurant Budapest, Hongrie comme gérant de catégorie B conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts modifiés de la Société.

4. Décision de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat.

5. Divers.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société et à cet effet, convertir les trente mille huit cent six (30.806) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (27.725) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont vingt-six mille quatre cent trente et une (26.431) seront détenues par EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. et les mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) restant seront détenues par EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., et

- trois mille quatre vingt et une (3.081) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. détiendra deux mille neuf cent trente-sept (2.937) et EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l. aura les cent quarante-quatre (144) restantes.

En conséquence de quoi, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts (article 7 après re-numérotation dans les statuts modifiés) de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-dix mille cent cinquante euros (EUR 770.150,-) représenté par:

- vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (27.725) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), et

- trois mille quatre vingt et une (3.081) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B».)»

Après création des deux (2) classes de parts sociales, la structure de l'actionnariat de la Société sera comme suit:

(i) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l.: vingt-six mille quatre cent trente et une (26.431) Parts Sociales de Classe A et deux mille neuf cent trente-sept (2.937) Parts Sociales de Classe B, et

(ii) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.: mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) Parts Sociales de Classe A et cent quarante-quatre (144) Parts Sociales de Classe B.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de modifier les statuts actuels de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Définitions. Dans les présents statuts:

«Gérant de Catégorie A» revêt la signification qui lui est donnée dans les Statuts.

«Parts Sociales de Classe A» signifie vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (27.725) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, dans le capital de la Société.

«Associé de Classe A» signifie, quelles que soient les circonstances, les porteurs des Parts Sociales de Classe A.

«Echéance Comptable» signifie le 31 décembre ou toute autre date adoptée de temps à autre par la Société.

«Affilié» signifie, en relation avec une société de capitaux, toute Filiale ou toute Société Holding de telle société ou toute autre Filiale de l'une quelconque de telle Société Holding ou tout fonds ou entité contrôlés ou gérés par cette société (ou par tout Affilié de cette Société).

«Statuts» signifie les Anciens Statuts, une fois adoptés sous la forme des Nouveaux Statuts (ainsi que tous autres statuts adoptés de temps à autre par la Société en substitution des précédents).

«Réviseurs» signifie les réviseurs indépendants (réviseur d'entreprise) de la Société, présents et futurs.

«Gérant de Catégorie B» revêt la signification qui lui est donnée dans les Statuts.

«Parts Sociales de Classe B» signifie trois mille quatre vingt et une (3.081) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, dans le capital de la Société.

«Associé de Classe B» signifie, quelles que soient les circonstances, les porteurs des Parts Sociales de Classe B.

«Conseil de Gérance» signifie le conseil de gérance de la Société, tel que nommé de temps à autre en vertu des Statuts et du Pacte d'Associés.

«Activités» signifie les activités de la Société telles que décrites à la clause 3 du Pacte d'Associés.

«Jour Ouvrable» signifie tout jour, autre que le samedi et le dimanche, au cours duquel les principales banques de détail sont ouvertes au public à Budapest, Bratislava, Londres et Luxembourg pour la fourniture de services non-automatisés.

«Plan d'Activités» signifie, quelles que soient les circonstances, le plan d'activité actuel de la Société définissant les objectifs (y compris opportunité, ligne directrice d'investissement et stratégie) et buts financiers pour les Sociétés du GROUPE MALLARD adoptés suivant le Pacte d'Associés pour une durée de cinq (5) ans, devant être actualisés et approuvés par les Associés au moins quarante-cinq (45) jours avant le début de chaque Exercice Comptable (le Plan d'Activité précédemment adopté devant dans tous les cas être maintenu jusqu'à ladite actualisation et approbation) et devant inclure toute modification et variations raisonnables requises par les Associés de Classe A.

«Associé Défaillant» signifie un Associé se trouvant en Situation d'Inexécution.

«Date d'Etablissement» signifie la date à laquelle le Pacte d'Associé a été conclu ou toute autre date convenue par les parties.

«Situation d'Inexécution» revêt la signification qui lui est donnée à la clause 14.1 du Pacte d'Associés.

«Exercice Financier» signifie chaque période de douze (12) mois calendaires terminant à l'Echéance Comptable, étant entendu que le premier Exercice Financier débute le jour de la constitution de la Société et se termine à l'Echéance Comptable suivant immédiatement ladite constitution et que les Exercices Financiers suivants coïncident avec les exercices comptables de la Société.

«Société Holding» signifie, en relation avec une société de capitaux, toute société ou personne physique détenant directement ou indirectement au moins la majorité des droits de vote de la société de capitaux ou détenant le droit de nommer ou révoquer la majorité des administrateurs, gérants ou autres d'une société de capitaux ou contrôlant, seule ou en vertu d'une convention passée avec des tiers, la majorité des droits de vote dans telle société de capitaux.

«Plan d'Activité Initial» signifie le Plan d'Activité, sous sa forme définitive au jour du Pacte d'Associés, devant être adopté par la Société conformément à la clause 3.6 du Pacte d'Associés pour une période de trois ans à compter de la Date d'Etablissement.

«Capital Investi» signifie, à tout moment au regard d'un Associé, le total de:

- la valeur nominale des Parts Sociales détenues par cet Associé conformément au Pacte d'Associés;
- le principal restant dû en vertu d'un Prêt Subordonné consenti ou dont le bénéfice a été assigné à cet Associé ou ses Affiliés.

«IRR» signifie le taux de rendement annualisé escompté qui, lorsque appliqué à des flux financiers convergeant vers les Associés et leurs Affiliés résulte en une valeur nette actuelle nulle, en considérant que, du point de vue des Associés et de leurs Affiliés, les flux sortants sont négatifs et les flux entrants sont positifs; du point de vue des Associés et de leurs Affiliés, les flux sortants comprennent l'ensemble du Capital Investi des Associés ou de leurs Affiliés et les flux entrants comprennent, sans restriction aucune, les intérêts sur les Prêts Subordonnés, le remboursement de Prêts Subordonnés et les dividendes sur capital; l'IRR doit être calculé en utilisant la fonction XIRR du logiciel Microsoft Excel 2002 (ou toute autre version subséquente).

«Sociétés du GROUPE MALLARD» signifie chacune des Société, Filiales de la Société et Filiales de ces Filiales.

«Gérant» signifie un gérant de la Société nommé conformément aux Statuts et au Pacte d'Associés, le terme «Gérants» devant être interprété en conséquence.

«Nouveaux Statuts» signifie les nouveaux statuts dans leur version agréée à être adoptés par la Société suivant la clause 4.1 du Pacte d'Associés conformément sous la forme de l'Annexe 2 au Pacte d'Associés ou, selon les circonstances, l'acte de constitution de la Société lu en conjonction avec l'acte d'augmentation de capital et l'acte modificatif des Anciens Statuts dans sa version agréée.

«Anciens Statuts» signifie les statuts de la Société au jour précédant le Pacte d'Associés.

«Contrat de Gestion de Portefeuille» signifie le contrat dans sa version agréée devant être conclu par la Société et le Gérant de Portefeuille.

«Gérant de Portefeuille» signifie Convergence Capital Kft et Convergence Capital Sro ou telle autre partie nommée comme gérant de portefeuille, de temps à autre, par la Société.

«Portefeuille» signifie l'ensemble des Biens.

«Biens» signifie les biens à acquérir ou déjà détenus par une Société du GROUPE MALLARD tel que détaillé dans tout Plan d'Activités et les références aux «Biens» emporteront la référence à l'un chacun des ces Biens.

«Sujets Réservés» signifie les sujets énumérés à l'article 18.4.

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et toutes les parts sociales émises en échange des parts sociales susvisées, ou par voie de conversion ou de reclassement et toutes parts sociales représentant ou étant dérivées des parts sociales susvisées à la suite d'une augmentation, d'une réorganisation ou d'une variation du capital de la Société.

«Pacte d'Associés» signifie le pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés, la Société et d'autres parties éventuelles, tel qu'il peut être amendé ou modifié de temps à autre.

«Prêt(s) Subordonné(s)» signifie les montants avancés à toute Société du GROUPE MALLARD par un Associé ou tout Affilié d'un Associé en vertu du Pacte d'Associés ou de prêts subordonnés déjà conclu au jour du Pacte d'Associés et des Conventions de Prêt Subordonné au titre desquels des intérêts sont nécessairement dus (sur une base cumulative en case de non paiement) au taux de 2.125% sur douze (12) mois EURIBOR ou tout autre taux fixé par les Associés (y compris tout prêt dont le bénéfice est transféré à un Associé ou à un Affilié d'un Associé en vertu du Pacte d'Associés).

«Conventions de Prêt Subordonné» signifie les conventions passées ou devant être passées entre chaque Associé ou un Affilié d'un Associé et toute Société du GROUPE MALLARD dans sa forme finale en relation avec les Prêts Subordonnés.

«Filiale» d'une société (la première société) signifie une société (la deuxième société) dans laquelle la première société détient directement ou indirectement au moins la majorité des droits de votes ou des parts sociales dans la deuxième société ou détient le pouvoir de nommer ou révoquer pas moins de la majorité des administrateurs ou gérants de la deuxième société ou contrôle, seule ou en vertu d'une convention passée avec des tiers, pas moins de la majorité des droits de vote dans cette deuxième société.

«Tiers Acquéreur» signifie une entité qui n'est un Affilié d'aucun Associé.

«Documentation» signifie le Pacte d'Associés, le Contrat de Gestion de Portefeuille, les Conventions de Prêt Subordonné, les Statuts et tout autre document d'acquisition ou d'endettement requis aux fins de documenter la transaction considérée par les parties au Pacte d'Associés.

Art. 2. Forme sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents Statuts.

La Société peut, à toute époque, comporter un (1) ou plusieurs Associés, par suite, notamment, de cession ou transmission des Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des statuts.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de EUROPA MALLARD S.à r.l.

Art. 4. Objet. L'objet principal de la Société est la détention d'immeubles construits ou à construire à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où le Conseil de Gérance le jugera utile.

Art. 7. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-dix mille cent cinquante euros (EUR 770.150,-) représenté par:

- vingt-sept mille sept cent vingt-cinq (27.725) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»), et

- trois mille quatre vingt et une (3.081) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés ou de l'Associé unique selon le cas, par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou à l'associé unique selon le cas, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Art. 9. Droits et obligations attachés aux Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes, et à une voix aux assemblées générales des Associés.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés.

Art. 10. Indivisibilité des Parts Sociales. Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les co-propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 11. Cession de Parts Sociales.

1. Cession en cas d'Associé unique.

Les cessions de Parts Sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'Associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Aucune cession de Parts Sociales rachetables relevant d'une catégorie spécifique ne peut être effectuée qu'avec l'agrément unanime des Associés propriétaires des Parts Sociales de la catégorie concernée.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

3. Restrictions en cas de cession

Les Parts Sociales de Classe B ne peuvent qu'être cédées toutes ensemble. Les Parts Sociales de Classe A peuvent être transférées en partie ou toutes ensemble. Les Parts Sociales, quelle que soit leur classe, ne peuvent faire l'objet que d'une cession conjointe avec les Prêts Subordonnés (ou le quantum de Prêts Subordonnés y relatifs) détenus par l'Associé cédant ou ses Affiliés, et ce uniquement selon les dispositions des articles 11, 12 et 13 des présents Statuts.

4. Grever les Parts Sociales de Classe B

L'Associé de Classe B ne pourra gager, hypothéquer, donner de privilège ou grever autrement aucune Part Sociale de Classe B ou intérêt dans une Part Sociale de Classe B sauf avec l'accord écrit préalable des Associés de Classe A (cet accord pouvant être refusé à la discrétion absolue des Associés de Classe A).

Art. 12. Droits de Préemption.

12.1 Dans l'hypothèse où un Associé (l'«Associé Cédant») souhaite céder tout ou partie de ses Parts Sociales à un Tiers Acquéreur (les «Parts Sociales Offertes»), l'Associé Cédant est dans l'obligation de proposer dans un premier temps les Parts Sociales Offertes aux autres Associés (les «Associés Restant») par notification écrite (la «Notification de Cession»), également adressée, à la Société dans laquelle seront décrites les Parts Sociales Offertes et les Prêts Subordonnés y relatifs, le prix des Parts Sociales Offertes et des Prêts Subordonnés y relatifs et toute autre stipulation que l'Associé Cédant jugera utile (les «Conditions»).

12.2 Les Associés Restant doivent, dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Cession (la «Date Limite»), soit:

(a) accepter l'offre sur base des Termes de la Notification de Cession, par notification écrite adressée à l'Associé Cédant (la «Notification d'Acceptation»), ou

(b) refuser l'offre stipulée dans la Notification de Cession, par notification écrite adressée à l'Associé Cédant.

12.3 Dans l'hypothèse où une Notification d'Acceptation n'est émise que par un seul Associé Restant, l'Associé Cédant se trouve dans l'obligation de céder et cet Associé Restant ou son Affilié désigné se trouve dans l'obligation de recueillir l'ensemble des Parts Sociales Offertes.

12.4 Dans l'hypothèse où plusieurs Associés Restant émettent une Notification d'Acceptation (les «Associés Répondant»), chaque Associé Répondant se trouve dans l'obligation de recueillir la proportion de Parts Sociales Offertes (ainsi que les Prêts Subordonnés y relatifs) équivalente à sa participation dans le capital social de la Société.

12.5 La date de clôture de toute cession effectuée en vertu des articles 12.3 et 12.4 des présents Statuts est fixée au trentième Jour Ouvrable à compter du jour de l'émission de chaque Notification d'Acceptation.

12.6 Dans l'hypothèse où les Associés Restant n'émettent aucune Notification d'Acceptation ou ne répondent pas à la Notification de Cession avant la Date Limite, l'Associé Cédant est libre de procéder à la cession des Parts Sociales Offertes à un Tiers Acquéreur selon aux Conditions susvisés ou à des conditions moins favorables, ce durant un période de trois (3) mois à compter de la Date Limite («la «Période de Cession»).

12.7 Dans l'hypothèse où l'Associé Cédant n'a pas procédé à la cession des Parts Offertes selon les dispositions de l'article 12.6 des présents Statuts, celui-ci peut, soit:

(a) retirer son offre de cession des Parts Sociales Offertes et des Prêts Subordonnés y relatifs en adressant à la Société une notification de retrait; ou

(b) émettre une nouvelle Notification de Cession (la «Notification de Cession Subséquente») à des conditions différentes des Conditions susvisées, les dispositions des articles 12.1 à 12.7 des présents Statuts trouvant alors application mutatis mutandis, étant entendu que:

(i) la «Date Limite» est la date correspondant au vingtième Jour Ouvrable à compter de la réception de la Notification de Cession Subséquente; et

(ii) les «Conditions» sont celles stipulées dans la Notification de Cession Subséquente.

Art. 13. Cession de Parts Sociales à des Affiliés. Tout Associé (ou son Affilié) peut céder tout ou partie de ses Parts Sociales à une entité constituant un Affilié d'un Associé sur notification préalable adressée aux autres Associés. Une telle cession à des Affiliés n'est pas soumise aux dispositions de l'article 12.3 des présents Statuts. Tout Affilié porteur de Parts Sociales cessant d'être un Affilié doit immédiatement céder ses Parts Sociales et les Prêts Subordonnés y relatifs à l'Associé dont il était Affilié ou à un autre Affilié de cet Associé et chaque Associé accepte et prend l'engagement de voter en faveur de toute cession de Parts Sociales en vertu du présent article lors de toute assemblée des Associés requise par la loi luxembourgeoise dans le cadre de l'application du présent article.

Art. 14. Cession en cas d'Inexécution. Dans l'hypothèse où une notification adressée par un Associé non défaillant à un Associé Défaillant (la «Notification d'Inexécution») stipule que l'article 14 des présents Statuts trouve application, l'Associé Défaillant sera alors réputé avoir donné une notification (la «Notification de Vente») à chaque Associé (chacun un «Destinataire») offrant la cession des Parts Sociales et les des Prêts Subordonnés y relatifs de l'Associé Défaillant ou ses Affiliés (les «Intérêts Offerts») auquel cas:

14.1 le prix des Intérêts Offerts sera égal au montant total que le transférant recevrait dans l'hypothèse d'une vente du Bien sur le marché à son prix de pleine concurrence au jour de l'émission de la Notification d'Inexécution et le prix de vente serait payé conformément aux dispositions du Pacte d'Associés au jour de l'émission de la Notification d'Inexécution (le «Prix Spécifié»). La valeur de marché sera déterminée par l'ensemble des Associés ou, à défaut d'accord, selon les recommandations d'un expert agréé indépendant nommé conformément à la clause 14.5 du Pacte d'Associés. Le Prix Spécifié sera alors fixé par les Auditeurs agissant en tant qu'expert (sur base des recommandations de l'expert agréé indépendant chargé de déterminer la valeur de marché);

14.2 durant une période de trente (30) Jours Ouvrables débutant au jour de la détermination du Prix Spécifié, chaque Destinataire pourra indiquer si lui ou son Affilié désigné accepterait de recueillir toutes (mais non une partie) des Intérêts

Offerts soumis à la Notification de Vente en échange du Prix Spécifié en le notifiant à l'Associé Défaillant (une «Notification d'Acceptation»);

14.3 dans l'hypothèse où une Notification d'Acceptation n'est émise que par un seul Destinataire, l'Associé Défaillant se trouvera dans l'obligation de céder et cet Associé Restant ou son Affilié désigné se trouvera dans l'obligation de recueillir les Intérêts Offerts;

14.4 dans l'hypothèse où plusieurs Destinataires émettent une Notification d'Acceptation, chaque Destinataire aura la faculté de recueillir la proportion des Intérêts Offerts équivalente à sa participation dans le Capital Investi contre paiement du pourcentage correspondant du Prix Spécifié;

14.5 dans l'hypothèse où aucune Notification d'Acceptation n'est émise durant cette période avant l'expiration de la Période d'Option, l'offre contenue dans la Notification de Vente deviendra caduque.

Art. 15. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 16. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Gérance.

17.1 La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés. Dans l'hypothèse où plusieurs Gérants sont nommés, le Gérants se réunissent au sein d'un Conseil de Gérance, qui assure la gestion de la Société.

17.2 Tant que le Pacte d'Associés sera en vigueur, le nombre de Gérants sera toujours fixé à quatre (4), dont trois (3) Gérants de Catégorie A sélectionnés parmi les candidats proposés par les Associés de Classe A et un (1) Gérant de Catégorie B sélectionné parmi les candidats proposés par les Associés de Classe B. Dans l'hypothèse où un Associé se trouve dans une Situation d'Inexécution listée à la clause 14.1 du Pacte d'Associés, les Gérants nommés par cet Associé doivent immédiatement démissionner et être remplacés par des Gérants nommés par les Associés non-défaillant (de telle manière que les proportions de détentions du Capital Investi entre les Associés non défaillant soient correctement reflétées).

17.3 Chaque Associé peut proposer la révocation d'un Gérant qu'il avait précédemment proposé en vue de sa nomination et la nomination en remplacement d'un autre Gérant désigné selon les dispositions de l'article 17.2 en adressant à la Société une notification signée par lui ou en son nom, demandant la réunion d'une assemblée générale des Associés en vue de la révocation du Gérant en cause et de la nomination d'un autre Gérant en remplacement avec effet au jour de ladite assemblée générale des Associés et l'ensemble des Associés s'engage à voter en ce sens à ladite assemblée générale.

17.4 Les Gérants n'ont droit à aucune rémunération au titre de leur fonction, à moins que les Associés à l'unanimité n'en décident autrement.

17.5 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation autant de fois qu'il lui paraîtra nécessaire et, à moins que les Associés n'en convienne autrement, au moins une fois tous les six (6) mois, au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra de temps à autre déterminer. Le Conseil de Gérance ne pourra néanmoins se réunir sans qu'un avis écrit n'ait été donné aux Gérants au moins cinq (5) Jour Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, cet avis devant être accompagné de l'agenda détaillé de la réunion. Néanmoins, le Conseil de Gérance pourra être convoqué suite à un avis écrit donné à l'ensemble des Gérants pas moins de quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion si un Gérant est d'avis que les intérêts de la Société seraient sérieusement affecté dans l'hypothèse où l'ordre du jour de ladite réunion n'était pas instamment traité, ou si l'ensemble des Gérants y consent.

17.6 Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

17.7 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

17.8 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux (2) Gérants nommés par les porteurs des Parts Sociales de Classe A sont présents (ou valablement représentés). Les décisions sont prises à la majorité simple des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B présents (ou dûment représentés), sauf pour les Sujets Réservés, pour lesquels les dispositions de l'article 18.4 s'appliquent.

17.9 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un Conseil de Gérance qui choisira parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

17.10 La charge de Président échoit à un Gérant de Catégorie A. La voix du Président n'est pas prépondérante. En cas d'absence du Président à une réunion du Conseil de Gérance, les Gérants de Catégorie A peuvent nommer un des Gérants de Classe A comme Président pour les besoins de ladite réunion.

17.11 Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les Gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs.

18.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société.

18.2 Sont confiées au Conseil de Gérance la supervision et la gestion de la Société et de ses Activités, à l'exception des Sujets Réservés énoncés à l'article 18.4 des présents Statuts.

18.3 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B ou par toute autre personne spécialement mandatée par le Conseil de Gérance.

18.4 Aucune décision relative aux Sujets Réservés pouvant être adoptée par la Société suivant la loi luxembourgeoise n'est valablement adoptée que si chaque Gérant de Catégorie A et chaque Gérant de Catégorie B vote en faveur d'une résolution relative à de telles décisions et toute décision relative à un Sujet Réservé devant être prise, selon la loi luxembourgeoise, par les Associés ne peut être adoptée autrement que par une résolution des Associés. Les sujets suivant constituent des «Sujets Réservés»:

18.4.1 autre que décrit dans les Documents, toute variation de la structure capitalistique de la Société ou l'émission de Parts Sociales supplémentaires (autre que prévu à la clause 6 du Pacte d'Associés) ou la création de toute option visant l'acquisition ou la souscription de Parts Sociales et toute modification des droits attachés à toute classe de Parts Sociales tel que défini dans les présents Statuts;

18.4.2 la fusion ou le regroupement de la Société avec ou dans toute autre entité qui n'est pas à 100% sous le contrôle des Associés;

18.4.3 tout amendement ou modification des présents Statuts;

18.4.4 le changement de la forme sociale de la Société en une forme autre que celle de la société à responsabilité limitée, ou, dans la mesure où cela est permis par la loi luxembourgeoise, le changement de juridiction du siège social de la Société;

18.4.5 la mise en cessation de paiement de la Société sur une base volontaire ou tout autre réorganisation similaire ou la dissolution ou liquidation volontaire de la Société autre que suivant la perfection des dispositions énoncées à la clause 13 du Pacte d'Associés;

18.4.6 le fait d'entreprendre toute activité autre que celles décrites à la clause 3.1 du Pacte d'Associés; et

18.4.7 l'approbation du Plan d'Activités Initial.

Art. 19. Evénements atteignant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 20. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux pour le compte de la Société. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 21. Réviseurs. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un (1) ou plusieurs Réviseurs.

Le ou les Réviseurs, s'il y en a, seront nommés par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par les Associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'Associé unique ou des Associés.

Art. 22. Décisions des Associés.

22.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un (1) Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des Associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

22.2 En cas de pluralité d'Associés, les décisions des Associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux Associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours (15) suivant la réception du texte de la résolution proposée.

22.3 En cas de pluralité d'Associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des Associés représentant ensemble la moitié (1/2) du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par des Associés représentant ensemble au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Décisions. Les décisions de l'Associé unique ou de la collectivité des Associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par les Gérants au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des Associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 24. Exercice Social. L'Exercice Social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bilan. Chaque année, le dernier jour de l'Exercice Social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'Associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des Associés.

Tout Associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social de la Société connaissance des documents comparables, conformément à l'article 198 de la Loi.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net sera distribué conformément au Pacte d'Associés.

Art. 27. Acomptes sur Dividendes. Autant que la loi le permet, le Conseil de Gérance peut décider, en accord avec les dispositions du Pacte d'Associés, de verser des acomptes sur dividendes avant la fin de l'Exercice Social en cours après approbation ou ratification par l'assemblée générale des Associés et pourvu que les comptes de la société démontrent que des fonds suffisants sont bien à la disposition de la Société en vue d'une telle distribution, étant entendu que le montant pouvant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des réserves reportées et distribuables, moins les reports de pertes et les sommes devant être affectées à la réserve légale ou statutaire.

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des Associés, selon le cas.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés, selon le cas, par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 29. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer:

- les gérants actuellement en fonction: Vincent Goy, Eric Biren et Peter Cluff comme gérants de catégorie A conformément à l'article 17 des statuts modifiés de la Société; et
- Monsieur Alan Vincent, directeur de sociétés, né le 24 juillet 1965 à Nairobi (Kenya), demeurant Toth Arpad Setany 4/B/2, H-1014 Budapest, comme gérant de catégorie B conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts modifiés de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat.

Dont acte, fait et passé à Sanem, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 909, fol. 50, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025315/239/902.

(070019301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Imerit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.702.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954, à Oum Toub Denaira (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

IMERIT S.A.

M. Kara / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007025197/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11215. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Restaurant Le Perroquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Au Poisson d'Or S.à r.l.).

Siège social: L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 54.326.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007025077/202/13.

(070018672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Valorum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.969.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de VALORUM S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de septembre à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante ACTE CO. LIMITED, préqualifiée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, né le 8 juin 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - b) Monsieur Davide Murari, employé privé, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
 - c) Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:
Monsieur Davide Murari, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
FIDUCIAIRE MEVEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, RCS Luxembourg B 79.262
5. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de une année et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 53, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007025390/202/197.

(070019857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2007.

Griffin Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.840.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 octobre 2006

1) Monsieur Jan Motz a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.

2) Monsieur Brian Corbin, né le 15 mars 1957, à Maidstone (Royaume Uni), et demeurant professionnellement à 53, Grosvenor Street, GB-W1K 3HU Londres, a été nommé gérant de catégorie C pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour GRIFFIN RESIDENTIAL S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant B

H. De Graaf / D. Den Boer

Référence de publication: 2007025093/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070019293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Millicom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.896.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 janvier 2007

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls, M. Bruno Nieuwland et M. John Hayward en tant qu'administrateurs de la Société et ce pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers Sàrl comme commissaire aux comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2007.

Pour extrait

MILLICOM INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025090/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.
